

CONSTRUCTION D'UN REFECTOIRE ET D'UNE CUISINE  
POUR LA "SOUPE POPULAIRE"

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par courrier en date du 14 avril 1989, Monsieur Michel COUKAN, représentant le Comité Paroissial de Saint-Jacques, sollicite la construction par la Commune d'un réfectoire et d'une cuisine destinés à la "Soupe Populaire".

Le projet correspondant, établi par les Services Techniques communaux, comporte :

- \* une salle de restaurant de 80 m<sup>2</sup>,
- \* une cuisine et sa réserve de 50 m<sup>2</sup>,
- \* des sanitaires et vérandas de 51 m<sup>2</sup>.

Ledit projet est estimé à 450 000 F.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de vous prononcer sur sur la réalisation de cet équipement et, dans l'affirmative, de m'autoriser :

- à lancer un appel d'offres et à signer le marché correspondant ;
- à solliciter toutes subventions auprès d'organismes divers.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est envisagé la collecte des excédents des Cantines Scolaires à destination de la "Soupe Populaire" (projet à l'étude) et, à terme, l'ouverture d'un autre centre dans le secteur est de Saint-Denis.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Denis, le 30 JUIN 1989

LE SECRETAIRE GENERAL  
Yves CROCHET

